Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260227-2026_13-DE

DÉLIB. 2026-13

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2026

Date de convocation
13.02.2026

Date d'affichage
13.02.2026

Nombre de conseillers

En exercice	18
Présents	14
Votants	16

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 27 février à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Dominique PRIGENT - Mme Patricia MARTIN - Mme Annie JOUANJAN - M. Jacques BROUDER - Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Marie-Annick THOMAS - Mme Marie-Annick GEFFROY - M. Frédéric COURTEIL - Mme Gwénaëlle BRIGOT
M. Yann DASPREMONT - Mme Monique LE VOGUER
M. Jean-Pierre THOMAS - M. Evence LE GOAS
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Roselyne DESCAMPS

Absents non excusés : M. Pascal AUBERT

Absents représentés :
M. David RADUFE représenté par Mme Annie JOUANJAN
Mme Florence QUATTRIN représentée par M. Alain SAPIN.

Mme Marie-Annick GEFFROY a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Election d'un président en vue du vote des Comptes Financiers Uniques

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article L.121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif du maire ou du Président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260227-2026_13-DE

- **DE DÉSIGNER** *Monsieur Dominique Prigent comme Président de la séance du vote des Comptes Financiers Uniques, du lotissement de l'orée du bois, du lotissement St Yves, du budget de la maison médicale et du budget principal de la commune.*

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON
22290

La secrétaire de séance
Marie-Annick GEFFROY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 06 MARS 2026